

LE CHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 4 Juin 1891

No. 11

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LOUSIER & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

PAGNOL & FRERES

Epicerie de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Ou n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS PORTES.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

CONDITIONS

Le prix d'un abonnement est de \$1.00 par an. Nous accordons des abonnements de faveur à 75 cents pour les Sociétés de secours mutuel qui nous adresseront les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour avoir droit à cette remise, il faut absolument faire partie d'une association catholique de bienfaisance. Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros, parus.

FÊTE PATRONALE

DISCOURS DE M. M. E. BERNIER

Représentant à la Chambre des Communes.

(Suite et fin)

J'approuve donc sans restriction, l'idée d'établir des succursales dans toute l'étendue du diocèse de St Hyacinthe, de réunir dans une même organisation toutes ces sociétés de secours mutuel afin de faire jouir des avantages qu'elles offrent tous ceux qui en font partie.

Je passe maintenant à l'autre partie de mon sujet.

L'Union St Joseph a fondé récemment un journal dont le titre est l'*Echo* de l'Union St Joseph de St Hyacinthe, et elle m'a fait le plaisir de me l'adresser régulièrement depuis le jour de sa fondation. Je l'ai lu avec la plus grande satisfaction. Le numéro *prospectus* annonce qu'il restera en dehors de toutes questions politiques et qu'il sera l'organe exclusif de la société qui l'a fondé.

J'espère, dans l'intérêt du journal de l'Union St Joseph, que ce programme sera suivi à la lettre et que le journal évitera avec soin de discuter les questions politiques et toutes celles qui seraient de nature à créer de l'irritation et à amener la désunion parmi ses membres. Dans mon humble opinion, il devra être l'*Echo* fidèle des délibérations de la société et maintenir la bonne entente et l'harmonie indispensables au maintien des associations de ce genre ; car, le jour où ce journal sortira des limites qu'il s'est tracé, il deviendra un brandon de discorde et un élément de destruction dans votre société.

Je ne veux pas blâmer l'Union St Joseph d'avoir fondé un journal, loin de là, j'approuve l'idée de ses fondateurs ; je trouve la chose désirable et même nécessaire : mais, je le répète,

avec la liberté absolue dont jouit la presse, la liberté qui est voisine de la licence, il est de plus haute importance pour les directeurs de maintenir dans les limites de son programme.

Je l'ai dit en commençant, si je pouvais convenablement sortir de mon sujet, je pourrais peut-être vous entretenir plus longuement, mais comme je tiens à rester dans le rôle qui m'est assigné, je vais clore ces quelques remarques débitées sans ordre ni préparation.

Avant de terminer, cependant, je tiens à remercier les citoyens de St Hyacinthe pour avoir comme dans les occasions précédentes, prêté leur concours aux membres de l'Union St Joseph. Je remercie aussi, au nom des citoyens de St Hyacinthe, Messieurs les délégués des sociétés sœurs des différentes parties de la Province pour avoir bien voulu rehausser la célébrité de cette fête patronale et, par leur présence, témoigner de l'union et de la bonne entente qui existent entre ces diverses sociétés.

J'espère que la présence des messieurs délégués aura encore pour effet de stimuler davantage le zèle des membres de l'Union St Joseph, j'en ai le ferme espoir, ira toujours grandissant par le nombre de ceux qui en font partie par les ressources dont elle a besoin pour les services qu'elle est appelée à rendre.

Je vous remercie, messieurs, pour la bienveillante attention que vous m'avez prêtée, et vous dis : " au revoir ! "

DISCOURS DE M. O. DESMARAIS, DÉPUTÉ

M. le Président, Messieurs,

En jetant un regard sur le programme qui doit diriger les délibérations de cette assemblée, vous voyez qu'il y a un sujet qui m'est confié et qui est désigné comme suit : " De la possibilité d'un département d'épargne." Après quelques remarques que j'ai à faire, je me bornerai à fort peu de paroles. J'en suis très aise, car les circonstances ne m'ont pas permis de m'occuper, ni de traiter longuement ce sujet à un point de vue plus vaste.

Ceux qui m'ont précédé ayant parlé sur la réunion de ce jour, et l'heure étant très avancée, je serai aussi court que possible. Vous en serez fort heureux, j'en suis convaincu. Je parle de la possibilité d'un département d'épargne. Pour bien comprendre et bien saisir la portée de ce sujet, il faudrait connaître les intentions des directeurs de l'Union St Joseph. Si je les comprends bien par la

dont
fond
sous
ment
dans
du p
après
être
serai
neme
ciété
cent.
d'épa
n'y a
faire
certa
aux
crois
donn
très
néral
socié
les S
toute
donn
fruit
de ch
franc
tout
l'ouv
chôm
vrier
trava
mem
tain
qu'en
ment
d'éco
ciété
rait r
rait p
tion
peut
se pr
un au
soit a
dépô
plus
Or
Comm
m'on
toute
si-le
voir
mand

dont j'ai pris connaissance dans le journal fondé par la Société, on demande d'établir sous la garantie du gouvernement un département d'épargnes où chaque Société existante dans cette province pourrait déposer le surplus du produit de ses épargnes ; c'est-à-dire que, après tous paiements faits, le surplus pourrait être confié à un département d'épargnes qui serait sous le contrôle et la garantie du gouvernement, à un taux d'intérêt convenu que la société semble fixer à cinq et demi (5½ 0/0 par cent). Quant à la possibilité d'un département d'épargnes au point de vue général, je crois qu'il n'y a pas de doute possible ; la chose peut se faire parfaitement ; cependant il peut se présenter certaines objections et certains obstacles. Quant aux avantages et à la nécessité de la chose, je crois qu'on a parfaitement raison. Les motifs donnés dans la lettre que je tiens en mains sont très sages, ont leur raison d'être. En effet, généralement on est sous l'impression que cette société d'épargnes serait d'un grand avantage, les Sociétés de secours mutuels n'offrant pas toutes les garanties voulues. A un moment donné, il peut arriver que l'ouvrier perde le fruit de ses épargnes, obole prise sur le travail de chaque jour, et mise de côté au prix de souffrances quelquefois assez considérables ; car tout minime que soit le paiement actuel de l'ouvrier, qui perd quelquefois du temps par chômage forcé, maladie ou autrement, cet ouvrier est obligé d'économiser sur le produit du travail nécessaire pour la subsistance des membres de la famille et, il désire être certain que ça n'est pas perdu. On a crû qu'en demandant la permission au gouvernement de déposer entre ses mains cette somme d'économies, l'ouvrier qui entre dans une société y trouverait plus de garanties et éprouverait moins de craintes ; et, par conséquent, serait plus anxieux d'entrer dans cette association ouvrière. C'est juste et raisonnable. Il peut toujours arriver des accidents à la société, se présenter des occasions ou pour un motif ou un autre la dissolution se fasse et que la perte soit assez considérable. Avec ce système de dépôt au gouvernement, la protection serait plus grande, je n'en disconviens pas.

On s'est adressé au gouvernement provincial. Comme je l'ai dit au début, les circonstances ne m'ont pas permis d'étudier cette question sous toutes ses faces. Je me suis d'abord demandé si le gouvernement provincial a bien le pouvoir d'organiser le département qu'on lui demande. Je vois que la demande a été faite et

une délégation s'est présentée à Québec ; elle a rencontré le Trésorier-Provincial. Je ne sais pas à quel point de vue la question a été envisagée par ces messieurs ; mais puisque je suis demandé pour faire des remarques sur ce sujet, je vous dirai franchement ce que j'en pense. J'ai cru voir une certaine difficulté dans le fait que l'organisation qu'on demande ressemble à une banque. Qu'on l'appelle comme on voudra, sa constitution a beaucoup d'analogie avec celle des banques, des institutions commerciales. Alors le gouvernement provincial, dont les attributions sont limitées, pourrait-il organiser cette institution, sans que le gouvernement fédéral intervienne. Pour moi, je ne suis pas capable de me prononcer définitivement. J'espère que les personnes qui ont fait des études sérieuses vous diront comment faire disparaître cet obstacle, si obstacle il y a. En supposant que le gouvernement provincial ne pourrait pas faire l'organisation requise, il n'y a pas de doute que le gouvernement fédéral pourrait parfaitement prendre la chose en mains ; et le résultat serait absolument le même pour les Sociétés de la province. D'un autre côté, je crois que la chose serait plus vite faite et plus avantageusement. De plus, on peut discuter les conditions, et si les termes et chiffres mentionnés sont trop élevés ou trop fortes, il est fort possible que, après discussion, on puisse diminuer, changer la demande déjà faite. On demande au gouvernement d'établir un département d'épargnes tout-à-fait spécial avec un taux d'intérêt de cinq et demi pour cent. Pour la Société, ça serait bien, et j'en serais fort enchanté pour elle. Un placement à cinq et demi pour cent sans aucun frais d'administration et ne demandant pas d'autre trouble que les démarches du trésorier pour faire les dépôts ; sans aucune dépense pour la garde de ces dépôts, un tel placement serait beaucoup plus avantageux qu'un autre à six pour cent sur hypothèque, alors qu'il y a les frais pour démarches faites par notaires, pour informations, pertes sur le montant prêté s'il y a dépression, difficulté pour retirer les intérêts. De sorte que, pour ces motifs, un placement à cinq et demi pour cent sous les circonstances, serait très avantageux ; — ça ne le serait jamais trop pour la société ; — mais il faudrait établir un département spécial.

(A continuer.)



Comité de Régie

DIMANCHE, 31 MAI 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président.

Présents : MM. F. Decelles, E. Clapin, E. Boudreau, P. Fiset, J. A. Casavant, E. Bernier, F. Lajoie et J. A. Cadotte.

Après lecture, M. F. Decelles propose que le dernier rapport soit approuvé. Secondé par M. E. Boudreau et agréé unanimement.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis.

Jos. Sansouci, journalier,	24 ans..	St-Antoine
Euclide Noël,	" 23 ans..	"
Noël Caron,	" 33 ans..	"
Gelas Charron,	" 31 ans..	"
Henri Pétrin,	" 32 ans..	"
Hermas Pétrin,	" 25 ans..	"
Jos. Pétrin,	" 27 ans..	"
Guill. Giard, Horloger,	23 ans..	"
P. Fontaine, journalier,	28 ans..	Ste-Madeleine
F. Blanchette, cultivateur,	34 ans..	"
Jos. Cordeau,	" 40 ans..	"
Alf. Chabot,	" 42 ans..	"
Adolp. Cordeau,	" 29 ans..	"
Chs Dupont,	" 20 ans..	St-Damase
Jos Favreau,	" 21 ans..	"
Jos Desmarais	" 39 ans..	Notre-Dame
Saül Cadorette, charretier,	23 ans..	St-Hyacinthe

Et le comité s'ajourne.

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS

—DE—

L'Union St-Joseph de Saint-Hyacinthe

CONSTITUTION

ART: IV—*Admission des Membres.*

1. Toute personne jouissant des qualités désignées dans l'article II, peut adresser, au Comité de Régie, la demande d'admission suivante, signée par elle ou consentie en présence, soit du Curé de l'endroit où elle réside ou de deux personnes faisant déjà partie de la société.

A Messieurs les Présidents et Membres du Comité de Régie de l'Union St Joseph de St-Hyacinthe.

Je soussigné.
 âgé de ans ; demeurant à,
 depuis ans ; exerçant depuis deux années consécutives la profession de
 pratiquant la Religion Catholique romaine, jouissant d'une réputation et d'une sobriété chrétienne ; régulièrement fidèle à mes devoirs et remplissant l'obligation pascale ; ne faisant partie d'aucune société secrète ou autre association improvisée par l'Eglise, demande par la présente à être reçu membre de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe, sur la recommandation des témoins ci-dessous.

Je reconnais par la présente avoir pleine et entière connaissance de la Constitution et des Règlements et déclare en accepter tous les devoirs, charges et conditions.

Comme aussi je m'engage tant en mon nom personnel qu'en celui de mes ayant droit, à reconnaître comme finale et non sujette à appel toute décision me concernant prise par le Comité de Régie en vertu de la Constitution et des Règlements.

En foi de quoi je signe la présente déclaration en présence de deux témoins qui ont signé après moi.

La société se réserve, après réception de cette demande signée par le Curé de l'endroit où l'aspirant réside et de l'examen médical, les délais que chaque Comité de Régie jugera nécessaires pour connaître les antécédants de l'aspirant. Tous les membres sont tenus, dans l'intérêt de la société, de s'enquérir de la conduite du dit aspirant, et d'en notifier ceux chargés de voter pour ou contre son admission en conscience.

2. Un gage d'admission devra en même temps être déposé, ainsi que le certificat d'un médecin de la société, lesquels seront déterminés par un règlement spécial.

3. La réception sera ballottée au scrutin secret.

4. L'aspirant ne sera reçu que sur le vote, en sa faveur, des trois quarts des membres présents à une assemblée régulière du Comité de Régie auquel il s'est adressé et après ratification de son admission par le Comité de Régie Central.

5. Chaque membre paie une ou des cotisations mensuelles ou éventuelles fixées par les Règlements.

ART. V.

Les officiers sont : un Président, un 1er Vice-

Président, un 2^{me} Vice-Président, un Secrétaire-Archiviste, un Collecteur-Trésorier, un Commissaire-Ordonnateur, et six directeurs.

ART. VI—*Comité de Régie.*

Tout Comité de Régie se compose des douze officiers indiqués dans l'article précédent, et est chargé de l'admission et de l'exclusion des membres, et de toute autre affaire généralement quelconque à lui confiée par les Règlements ou par décision spéciale du Comité Central ou de l'assemblée dont il relève. Le quorum est de sept membres.

2. Le Comité de Régie Central est le Comité de Régie à St Hyacinthe. Outre les pouvoirs énumérés dans la section précédente, il est chargé de l'établissement et de l'administration des bureaux ou succursales ; de l'interprétation de la Constitution et des Règlements ; le tout suivant les règlements à cette fin. Toute décision du Comité Central, est finale sans appel et fera loi jusqu'à règlement contraire par la Société.

ART. VII—*Formation des Comité de Régie.*

1. Les membres de chaque Comité de Régie seront élus tous les ans, aux assemblées régulières des premier dimanche d'avril et d'octobre par moitié chaque semestre.

2. Un ou plusieurs candidats peuvent être nommés pour chacune des vacances à remplir, pourvu qu'ils soient présents ou qu'ils aient donné leur consentement par écrit.

3. L'acceptation est facultative tant que la nomination n'est pas mise aux voix.

4. Les membres élus entreront en fonction aussitôt après leur élection.

5. Celui qui réunit le plus de voix au scrutin est déclaré élu.

6. Tout membre officier sortant de charge est éligible.

7. Aucun membre d'un comité ne peut être destitué que par une motion spéciale déposée sur la table à une séance régulière avant d'être prise en considération.

8. Quand une charge devient vacante pour une raison quelconque, on procède à le remplir immédiatement et par le même mode que pour l'élection générale.

9. Quand un membre du Comité aura été destitué à une assemblée générale, pour des raisons agréées de la majorité des membres présents, il devra laisser immédiatement son siège, sous peine d'être expulsé par la majorité qui aura condamné.

10. Aux assemblées mensuelles pour les élections, lorsque l'ordre du jour : Élection des

membres du Comité de Régie et Installation des officiers sera appelé, le Président laissera le fauteuil et sera remplacé par le Chapelain qui présidera l'assemblée jusqu'à l'installation du Président élu ; en l'absence du chapelain, la société nommera un Président *pro-tempore*.

ART. VIII—*Election des Officiers.*

1. Aussitôt que le Comité de Régie aura été formé ou complété de la manière indiquée dans l'article précédent, ses membres procéderont par motion au choix, parmi eux, des officiers pour les six mois à courir ; le Président des élections proclamant le résultat aussitôt que connu.

2. Ainsi choisis, les officiers resteront en charge jusqu'à l'expiration de leur terme d'office, ou jusqu'à leur remplacement comme officiers, ou encore jusqu'à révocation de leur commission comme officier, à la majorité du Comité de Régie.

3. Tout officier nommé en remplacement d'un démissionnaire ne tient sa charge que pendant le temps pour lequel son prédécesseur était nommé.

4. Les fonctions de tout officier régulier ou extraordinaire seront gratuites tant qu'il n'en sera pas décidé autrement par la société réunie en assemblée.

QUELLE EGLISE EST L'EGLISE DE JESUS-CHRIST?

QUELS SONT LES SIGNES DE LA VÉRITABLE EGLISE ?

(Suite)

Preuve que le protestantisme ne possède pas les signes de la véritable Eglise.

Les réformés ne s'entendaient pas mieux entre eux que les luthériens. " Il est de la plus haute importance, écrivait Calvin à Mélanchton, que la postérité n'ait aucun soupçon des différends qui existent entre nous : car c'est une chose fort ridicule qu'après nous être mis en opposition avec le monde entier, nous n'ayons pu, depuis le commencement de la réforme, nous mettre d'accord avec nous-mêmes." Dudith s'exprimait dans les mêmes termes en écrivant à Théodore de Bèze. " Notre peuple, dit-il, se laisse emporter à tout vent de doctrine. Tu as beau savoir ce qu'il croit aujourd'hui, tu ne pourrais dire ce qu'il croira demain. Y a-t-il

un seul article de foi sur lequel ces Eglises qui sont en guerre avec le pape soient d'accord entre elles ? Tu n'as qu'à examiner tous ces articles, depuis le premier jusqu'au dernier, et tu n'en trouveras pas un qui n'ait été regardé comme article de foi par les uns et rejeté comme une impiété par les autres."

Mais il faut encore, ainsi que nous l'avons vu, pour qu'il y ait unité, l'accord avec les siècles précédents. Or, en examinant les diverses sectes, nous verrons que ce que l'on enseigne aujourd'hui comme pur Evangile est exactement l'opposé de ce qui passait pour tel il y a deux cents ans. " Si Luther sortait de son tombeau, dit Reinhard, dans son *Sermon pour la fête de la réforme* en 1800, il lui serait impossible de reconnaître comme siens et comme appartenant à l'Eglise fondée par lui les pasteurs qui se prétendent aujourd'hui ses successeurs. " — " Le défaut d'harmonie entre les doctrines des anciens et des nouveaux protestants, dit *Augusti* dans ses *Souvenirs de l'histoire de la réforme allemande*, est si remarquable, qu'il n'y a pas de doute que Luther ne protestât contre le protestantisme nouveau. " Et, comme nous l'avons fait observer plus haut, ce qui est vrai du luthéranisme l'est aussi des autres sectes protestantes. Que dira-t-on ensuite de la différence qui existe entre les nouveaux protestants et les anciens chrétiens ? Le lecteur aura plus tard occasion de se convaincre que, parmi les enseignements qui se donnent aujourd'hui par les différentes sectes protestantes comme pur Evangile, il n'y en a pas un seul qui n'ait été prêché dans les premiers siècles de l'Eglise. Il suffira d'offrir ici un petit nombre de cas dans lesquels les nouveaux avouent leur opposition avec l'ancienne Eglise. " Dans l'Eglise latine (apud Latinos), dit Calvin (*Inst.*, l. II, c. 2, § 4), on trouvait l'expression de *libre arbitre*. " — " Il y a treize cents ans qu'il était d'usage de prier pour les morts ; mais je dois déclarer que les anciens étaient dans l'erreur " (*Int.*, l. III, c. 5, § 10). — " Clément défend aussi le libre arbitre, disent les centuriateurs (l. II, c. 4), de sorte qu'il paraît que les docteurs de ce siècle (c'était le deuxième) étaient tous deux dans les ténèbres, ténèbres qui, par la suite, devinrent plus profondes encore. Ces docteurs expliquent d'une manière obscure et confuse le dogme de la justification, et ils n'enseignent pas que l'homme n'est justifié que par la foi seule. " D'après cela le pur Evangile serait resté caché depuis l'origine de l'Eglise jusqu'au XVII^e siècle,

(A. continuer.)

Alcoolisme

M. l'Administrateur.

L'intempérance est le vice qu'il faut combattre sans merci. Tout homme qui sent un peu, dans son cœur, l'amour de Dieu, de soi-même et du prochain, en conviendra. Alors, il se croira obligé de combattre, en paroles et en action, jusqu'à ce que la victoire soit assurée. Cette victoire, vous l'avez déjà comprise, c'est la tempérance ; c'est le maintien des sociétés de tempérance, et la fidélité aux principes qui les constituent.

Pour combattre avec avantage et succès, pour que le triomphe ne soit pas éphémère mais perpétuel, et même éternel comme il convient à la vertu, il faut bien distinguer l'ennemi et observer ses mouvements stratégiques, afin de ne pas être surpris par lui.

Or l'ennemi du jour n'est pas ce vice ordinaire d'intempérance contraire à la vertu cardinale de tempérance, non ; mais c'est le vice spécial d'intempérance dans l'usage des boissons enivrantes ; c'est l'ivrognerie, en un mot, c'est cette ivrognerie tantôt élégante, ennoblissante et même apothéotique, tantôt grossière, rebutante et méprisée. Cependant remarquons tout d'abord, en suite que, dans le premier cas, elle est d'autant plus dangereuse et scandaleuse que, dans le second cas, elle est plus dégoûtante et repoussante. C'est donc cette ivrognerie-là, l'ivrognerie élégante, ce vice ennobli, apothéotique qui est surtout notre ennemi. L'autre ne fait que suivre, dans la guerre de destruction des sociétés de tempérance.

Maintenant, quels sont les stratagèmes de l'ennemie ? Les voici : Le premier consiste à dire que la tempérance fut d'abord un mouvement protestant, et que ce serait favoriser le protestantisme que de marcher avec les protestants, même en ce cas. Le deuxième stratagème est de prétendre que l'œuvre de la tempérance n'a plus sa raison d'être, parce que, selon les uns, il n'y a plus d'ivrognes aujourd'hui comme autrefois, ou que, selon beaucoup d'autres, les ivrognes sont tout aussi nombreux, sinon plus que jamais. Dans l'un et l'autre cas ; inutilité de l'œuvre, parce que, dans le premier cas, la fin en est déjà accomplie, et de l'autre côté, l'expérience a prouvé qu'on travaille inutilement. Le troisième stratagème et le plus scandaleux, consiste à enseigner que la tempérance n'est pas l'abstinence, et à conclure, de là, que le verre à la main ne peut être une hor-

pour sociétaire à cause de son engagement. Il est étrange d'avoir à répondre à de tels artifices ; mais le monde y est si accessible, enclin au mal comme il l'est, qu'il faut y pourvoir. Donc, courage !

Pour déjouer le premier stratagème, il suffit rappeler au souvenir public d'abord, que le père Mathew n'a pas craint, pour la religion, en succédant aux sollicitations qui lui furent adressées de Londres, par l'évêque anglican de Norwich et par plusieurs membres de l'aristocratie anglaise protestante, de travailler avec eux, pour cette cause sainte et humanitaire ; cette union de force et de zèle catholique et protestants n'a pas empêché Grégoire XVI de prodiguer ses louanges au Révérend Père. Ensuite Mgr Bourget, d'heureuse mémoire, Evêque de Montréal disait, en 1841 : " A la vérité cette société (de tempérance) a originé chez nos frères séparés. Cette circonstance ne prouve rien contre elle : mais elle montre seulement que ces frères séparés de nous ont du zèle pour le renouvellement des mœurs et la régénération des peuples. " Plus tard, en 1883, nous voyons au bas d'une requête présentée au Parlement d'Ottawa, tous ensemble, les noms de tous les Archevêques et Evêques de la Province de Québec, et d'un grand nombre de membres du clergé Protestant et de leurs plus hauts Dignitaires. Ces exemples peuvent nous assurer sur les dangers imaginaires que l'on craint pour la religion, en s'unissant aux protestants dans l'intérêt de la tempérance.

Le deuxième stratagème n'est pas spécieux du tout, surtout dans sa forme. Néanmoins, il faut remarquer que les associations de tempérance autorisées, bénies et encouragées par les souverains Pontifes ont toujours eu du succès ; quelquefois beaucoup de succès ; que s'il y a eu quelquefois échec, après un certain temps plus ou moins long, c'est l'ennemi et les siens qui ont gagné la cause. Si l'on eut apprécié, comme Léon XIII, ces " œuvres admirables de piété et de charité " ; si l'on eut " hautement approuvé le noble but " de ces associations ; et surtout, ceux que cela concerne, eussent été pratiquement convaincus que, comme le dit encore Léon XIII, " tous seront d'autant plus portés à s'abstenir totalement de l'usage des boissons enivrantes, que la dignité et l'influence de ceux qui donnent l'exemple, seront plus grandes. " Oui, s'il en eut été ainsi, le peuple aurait encore tempéré comme aux premiers jours de son engagement ; il ne prendrait jamais de boissons enivrantes sans nécessité, et

il n'en offrirait jamais à d'autres ; c'est-à-dire, qu'il serait vraiment et franchement tempérant selon l'acception actuelle du mot.

Le troisième stratagème : la tempérance n'est pas l'abstinence, n'est qu'une inspiration de l'Ange des ténèbres transformé en ange séducteur. Cette ruse satanique consiste donc à substituer à la pratique d'une vertu spécialement et actuellement recommandée et bénie par l'Eglise, l'illusion d'une vertu plus grande, plus générale, cardinale ! une tempérance qui ne soit pas l'abstinence ; c'est-à-dire, une moquerie. On pose même en principe cette hérésie toute flamboyante d'orgueil, que : " S'interdire l'usage " d'une chose qui est bonne en soi pour être sûr " de ne pas en abuser, c'est avoir bien peu d'estime de soi-même, " puis on conclut..... " à la tempérance le verre à la main. "

O amis lecteurs ! souvenez-vous de ces jours d'exercices religieux, de retraite où, l'Esprit de " grâce et de prière vous pénétrant, vous vous engagez " à ne jamais prendre de boissons enivrantes sans nécessité, à ne jamais en offrir à d'autres..... " Rappelez-vous ce que vous vouliez, alors ; comme vous compreniez votre engagement en le prenant ! quelle a été votre pratique dans les premiers temps qui suivirent cet heureux moment ? Ne vous absteniez-vous pas de toute boisson enivrante ? En offriez-vous à d'autres ? Revenez, si vous vous en êtes éloignés, et attachez-vous à la direction du Premier Pasteur. Il a sanctionné et béni " la promesse de s'abstenir du vin et autres boissons enivrantes. " C'est à la fidélité à cette promesse que Pie IX a accordé de grandes indulgences. C'est facile à comprendre, n'est-ce pas ? c'est clair et simple. Mais méfiez-vous des nouvelles interprétations, subdivisés et subtilités ; c'est le sifflement du serpent.

Theophilâtre.

CONSEILS AUX OUVRIERS

Moyens par lesquels l'ouvrier peut améliorer son sort.

II. INSTRUCTION—HABILETÉ

Voilà ce que c'est que regarder ce qu'on voit, relativement à son art. Deux peintres célèbres de l'antiquité, Protogène et Apelle, vivaient à cent lieues l'un de l'autre et ne se connaissaient que par leurs ouvrages, objet pour eux d'une émulation et d'une admiration réciproques,

Apelle arrive inopinément dans la ville qu'habitait son émule, et avant d'avoir vu qui que ce soit, se rend à l'atelier du peintre. Il n'y trouve que les élèves, le maître était absent ; Apelle, sans dire un mot qui puisse faire soupçonner qui il est, prend un pinceau, trace sur une toile une ligne, une seule, et sort. Protogène rentre, et, ses regards se portant vers la toile, il aperçoit cette ligne si correcte, si pure, si suave. " Ah ! s'écria-t-il, Apelle est donc venu !... " Vous vous écriez : " Quel talent, quel goût, quelle perspicacité avaient donc ces deux peintres ? " Moi, je vous dis : " Pensez-vous qu'il eût véritablement regardé les tableaux de son rival, cet artiste qui avait lu et compris si promptement cette admirable carte de visite ? "

Si, par l'effet d'une circonstance quelconque, un jeune homme se trouve avoir embrassé un métier qui n'était pas conforme à son inclination, je lui dirai encore de vouloir fortement, et son inclination se modifiera ; ce qu'il n'aimait pas d'abord par choix, il l'aimera par raison. Car c'est là une condition indispensable de succès, Joseph : il faut que l'ouvrier aime sa profession, et que la sympathie s'accorde toujours avec le devoir.

Oui, Joseph, aimez votre profession, aimez-la vivement et constamment, c'est le moyen d'être heureux par elle, c'est aussi le moyen de parvenir à y exceller. Car telle est l'influence de la sympathie, que nous faisons toujours mieux ce que nous faisons avec plaisir ; le temps s'écoule rapidement, l'on reprend volontiers la tâche que l'on avait quittée avec regret, le contentement que l'âme éprouve rend le coup d'œil plus sûr et la main plus alerte ; il y a dans l'ensemble de l'œuvre un je ne sais quoi qui charme ; aussi dit-on d'un ouvrage parfaitement réussi : " Cet ouvrage a été fait avec amour. "

Cet amour de la profession que l'on exerce, de l'ouvrage que l'on fait, devient quelquefois une véritable passion. Un trait dont je puis certifier l'exactitude va vous faire voir jusqu'où cette passion peut aller. Un serrurier, qui était à la fois et très-passionné pour son art et très-jaloux de sa gloire d'excellent ouvrier, avait fait sur commande une grille qui, au dire de tous les connaisseurs, était pour la conception et pour l'exécution un véritable chef-d'œuvre. Le malheur voulut que, pour recevoir ce travail, le propriétaire qui l'avait commandé s'adressât à un architecte absolument dépourvu de goût et mettant son bonheur dans la contradiction. A la vue de la grille, l'architecte pousse une exclamation de blâme et de mépris ; puis il en

critique tous les détails avec autant d'injustice que d'amertume. Néanmoins, très-probablement, il aurait fini par la recevoir ; mais il fallait que sa mauvaise humeur, secondant son mauvais goût se donnât carrière. Pendant tous les discours que tenait ce barbare, l'ouvrier tremblant d'émotion, regardait alternativement son œuvre et lui, lui avec stupéfaction, se grille avec affection et douleur. Enfin, ne pouvant plus se maîtriser, il saisit une hache, et décharge de toutes ses forces plusieurs coups sur la grille et la brise en morceaux ; puis sans dire un seul mot, il s'éloigne en lançant un regard d'indignation à l'architecte confondu.

L'ENCYCLIQUE DU PAPE

Le texte complet de l'encyclique du Pape vient d'être publié. Dans son exode, Sa Sainteté s'étend longuement sur la tâche qu'Elle s'est imposée pour définir la position de l'Eglise par rapport aux questions sociales existantes. Sa Sainteté insiste sur l'importance pressante de cette question et sur la difficulté qu'il y a à la résoudre, à cause de son caractère complexe et des questions qui s'y rattachent. Il n'y a qu'une solution peut être obtenue en appliquant les éternels principes sur lesquels sont basés les enseignements de l'Eglise.

Relativement aux relations entre le citoyen et l'Etat, le Pape dit : Penser que l'autorité de l'Etat devrait s'immiscer d'une façon arbitraire dans les affaires de la famille est une grande et pernicieuse erreur. Sans aucun doute cette autorité peut intervenir lorsque la condition de la famille est désastreuse, mais seulement pour relever et sauvegarder les droits et les intérêts du pouvoir public sans violation des droits de l'individu. Outrepasser ces limites est une violation de la nature de ces choses. L'Etat ne peut pas détruire ni absorber l'autorité paternelle pour concilier les droits de l'Etat, du capitaliste et du prolétariat. Nous affirmons sans hésitation que tous les efforts humains sont inutiles politiques sans le concours de l'Eglise. Une longue démonstration relatant tout ce qui a été fait jusqu'à présent par l'Eglise pour améliorer le sort des prolétaires, suit cette déclaration.

Le Pape dit : Une erreur capitale est de croire que le riche et le prolétaire sont condamnés par la nature à une lutte sans fin. L'un a besoin de l'autre. Le capital est sans pouvoir sans le travail des ouvriers et ceux-ci sont sa

pouvoir sans le capital. Les prolétaires ne peuvent pas et ne doivent pas faire de tort à aucun capital ou maître. Mais afin d'obtenir le respect de leurs droits, ils doivent s'abstenir de toute violence, Ils ne doivent pas avoir recours à la sédition, ni écouter les promesses chimériques des agitateurs. D'un autre côté les patrons doivent respecter l'individualité et la dignité des hommes chrétiens comme ouvriers et ne pas abuser d'eux d'une façon inhumaine dans le travail, ni les exploiter au-delà de leurs forces. Que les patrons se rappellent bien que la loi divine défend de spéculer sur la misère des pauvres.

L'Etat et le clergé devraient s'unir pour protéger la société et conserver les bonnes mœurs.

L'Etat doit favoriser la prospérité de la société, ainsi que celle des individus. Il doit veiller au maintien de la morale et à l'ordre intérieur dans les familles ; à la sauvegarde de la religion, à la justice, à la modération et à la division équitable des charges publiques, car tout ceci contribue grandement à l'amélioration de la condition du prolétariat.

Plus cette règle sera suivie, moins l'ouvrier cherchera à améliorer sa position par des moyens violents et illégaux. Les prolétaires ont les mêmes droits comme citoyens que les riches et par conséquent ont autant d'intérêts que ces derniers dans les affaires d'Etat. Les gouvernements devraient observer avec beaucoup de soin les obligations qui leur incombent afin de rendre justice à tout le monde.

L'égalité absolue, cependant, est une chimère. L'Etat devrait voir à ce que tous les contrats passés entre patrons et ouvriers soient exécutés consciencieusement et devrait s'opposer à tout ce qui peut soulever les passions populaires, car sans cela il n'y aura que désordres et violences. Les grèves sont dues en grande part : aux salaires peu rémunérateurs payés aux ouvriers, et sont aussi désastreuses aux patrons qu'aux ouvriers.

La dignité morale qui est égale entre le pauvre et le riche exige le repos pendant certains jours.

L'Etat devrait prendre l'intérêt de l'ouvrier et ne pas lui permettre de devenir la proie de spéculateurs ou d'usuriers. Le travail d'un homme devrait être proportionné à ses forces, car l'humanité l'exige, les forces physiques de chacun étant limitées. Les heures de repos devraient être variées selon les conditions du temps, de l'endroit, de l'état sanitaire et la nature sanitaire du travail.

Cette dernière est excessivement délicate. La justice exige que le salaire soit payé, tel qu'il a été convenu et c'est le devoir de l'Etat de veiller à ce que ces conditions soient remplies.

L'ouvrier devrait recevoir un salaire suffisant pour lui permettre de vivre. Il est aussi nécessaire que les propriétés ne soient pas taxées outre mesure ; en faisant ceci l'Etat commet une injustice.

Les institutions pour venir en aide aux pauvres sont très utiles. Le Pape, en parlant des sociétés de secours mutuels et d'assurance en cas d'accident, de maladie ou de mort, et pour la protection des enfants et des jeunes filles dit qu'elles méritent surtout d'être encouragées. Sa Sainteté attache une importance particulière aux sociétés ouvrières et ajoute qu'il serait plus avantageux que les patrons en fissent partie comme les ouvriers. Ces sociétés devraient avoir à leur tête des hommes d'une honnêteté reconnue et d'un caractère irréprochable.

Comme conclusion le Saint-Père dit qu'une coopération universelle est nécessaire et que chacun devrait y contribuer sous les auspices de la foi et de la morale.

LA NIÈCE DE L'ONCLE BÉNARD.

NOUVELLE.

(Suite.)

IV. — *Changement d'enseigne*

Puis, comme elle se souvenait, quand besoin était, qu'elle avait jadis promené l'éventaire autour du marché des Innocents ce qui lui permettait, à l'occasion, de retrouver dans un vieux fonds de courage l'assurance nécessaire pour riposter à une attaque, elle ajouta :

— Au lieu de vous informer qui nous sommes, c'est à nous de savoir si vous êtes ces chalands ou des . . .

Elle n'acheva pas ; l'un des nouveaux venus, prenant la parole, arrêta sur ses lèvres le mot injurieux prêt à lui échapper.

— Prenez garde à ce que vous allez dire la mère, interrompit-il.

Et alors, désignant tour à tour le long personnage et ses deux compagnons, il continua :

—Monsieur est maître Legris, marchand linge de la cour ; ces deux messieurs sont ses confrères ; quant à moi, j'ai l'honneur d'appartenir au lieutenant criminel du Châtelet de Paris.

À ce nom justement redouté par les gens du menu peuple, la mère Henriot sentit fléchir sa colère sous le poids d'une respectueuse terreur. Toinette, qui ne connaissait pas l'importance d'un pareil titre et qui, l'eût-elle connue, ne se fût point avisée de s'alarmer pour l'oncle Bénard de ce qu'il avait de menaçant à l'endroit des justiciables surpris en faute, répondit à l'émissaire de M. le lieutenant criminel :

—La qualité des pratiques n'embarrasse pas mon oncle Bénard. faites vos commandes, Messieurs ; il y a, Dieu merci, chez nous de quoi fournir le fournisseur de la cour lui-même et votre maître par-dessus le marché.

Par ce petit mouvement d'orgueil, si caudide dans sa fierté qu'il ne laissait aucune prise au soupçon de mensonge ou d'arrière-pensée, Toinette la Glorieuse venait, sans le savoir, d'éclairer la situation d'un jour très-favorable pour le mercier Bénard.

—Ainsi, vous êtes sa nièce ? reprit le linge de la cour. C'est bien pour son compte que vous tenez le magasin ? C'est vraiment pour affaire de commerce qu'il est sorti ? Enfin, vous croyez fermement qu'il va revenir ici ?

—Il faut bien qu'il revienne, répliqua naïvement la jeune fille ; autrement je ne saurais ni où le retrouver, ni que devenir : il ne peut pas m'abandonner ce matin, puisque cette nuit il m'a adopté.

Et sans y être autrement invitée que par le mouvement d'attention qu'elle vit à ces mots, se produire parmi les assistants, —attention qui n'avait pas, comme elle le pouvait croire, sa seule raison d'être dans l'intérêt qu'inspiraient son âge et son infortune, — Toinette allait reprendre, au début, la narration de son voyage de Gisors

à Paris, quand cette observation de l'un des deux confrères de maître Legris fixa le point où commençait positivement la curiosité intéressée des auditeurs :

—Voilà un singulier protecteur ! il vous appelle chez lui pour vous donner asile au moment même de son déménagement !

—Il a mieux fait que m'appeler, reprit vivement Toinette ; car il m'a reçue comme s'il m'attendait ; et pourtant il ne me connaissait pas. Quand à ce qui est de déménager, c'est plutôt pour un emménagement que je suis venue, attendu que tout était vide ici lorsque je me suis présentée à l'ami de mon oncle, gardien de la maison en son absence. Mais dès que le maître a été de retour, tout s'est rempli, tout repris sa place. C'est même à cela que lui et moi nous avons passée la nuit.

En quelques mots Toinette raconta son introduction chez le mercier Bénard, et comment le sommeil la gagna, tandis que Pierre Bourdier continuait à empaqueter les marchandises dans l'arrière-boutique.

Arrivée au moment où elle allait pour la première fois se trouver en présence du seul protecteur à qui elle pût se recommander, et dont l'ancien voisin de son père lui avait si vaguement indiqué la demeure, elle continua ainsi :

—“ J'étais donc là, dormant près de ce poêle depuis je ne sais combien d'heures, quand une lumière qui, à plusieurs reprises, avait taquiné mes paupières me força d'ouvrir les yeux ; je vis devant moi un homme que je ne connaissais pas, mais que j'appelai tout de suite mon oncle, certaine, cette fois, que je ne me trompais plus. En effet, qui pouvait s'intéresser à moi, sinon le frère de ma mère ? Et, à la bonne façon dont il me regardait, il était visible qu'il était bien celui que je venais chercher à Paris, il avait encore à la main la lettre de notre vieux voisin. Il y a dans cette lettre, que je n'ai pas lue, un passage que je sais bien cependant ; car l'oncle Bénard l'a souvent répété cette nuit en se parlant à lui-même, machinalement, comme nous répétons un air de chanson qui revient

même malgré nous à notre mémoire. Le voici, ce passage : "Ainsi que le mal, le bien que nous faisons retombe sur nous-même ; qui a charge d'âmes éprouve le besoin de purifier la sienne ; il n'y a rien de plus profitable à notre propre honneur que le devoir de veiller sur celui de quelqu'un." A part son regard de bonté, qui m'encourageait à l'embrasser, il ne mit pas beaucoup d'empressement à répondre à mes caresses et ce n'est qu'après avoir relu le passage en question qu'il se décida à me dire :

" — Puisque le bon Dieu t'adresse à moi ce ne peut être que pour notre bien à tous les deux.

" J'ai compris alors que j'étais décidément adoptée. Je m'attendais à une foule de questions sur le pays, sur ses anciennes connaissances et sur la famille, dont il ne reste plus que lui et moi ; mais l'oncle Bénard ne m'en dit pas un mot. C'est qu'il avait vraiment bien autre chose en tête. La vue de ses tiroirs vides et de ses rayons dégarnis, je ne suis à quelle intention, par son ami Pierre Bourdier, semblait lui navrer le cœur. Il se prit la tête à deux mains, comme on fait quand on se cache la lumière pour mieux réfléchir. J'eus bien un peu d'inquiétude en le voyant demeurer quelque temps dans la même position ; mais ma crainte cessa aussitôt qu'il eut relevé la tête. Cet air de bonté, qu'il a même quand il est soucieux, avait encore quelque chose de meilleur. Il paraissait si satisfait de ses réflexions que, le voyant me sourire comme s'il m'eût interrogée après m'avoir fait part de ce qui le tourmentait, je lui dis, sans me douter de quoi il s'agissait :

" — Puisque vous avez une bonne idée, mon oncle, il faut vous y tenir et la suivre jusqu'au bout.

" Pour cette simple parole-là, il m'embrassa franchement, à deux reprises ; après quoi il se dit à lui-même regardant encore les vides de sa boutique :

" — Je n'aurai jamais assez de temps, avant qu'il soit grand jour, pour remettre tout à sa place.

" — A vous seul, je ne dis pas, ce serait difficile ; mais à nous deux, c'est possible, répliquai-je.

" — A nous deux ? répéta mon oncle, après un pareil voyage et fatiguée comme tu l'es ! Tu n'y penses pas.

" — Bah ! lui dis-je, j'ai fait ma nuit auprès du poêle ; essayez : vous verrez que je suis assez forte et pas du tout maladroite.

" Comme vous voyez, je me faisais valoir pour l'encourager à accepter mes services. Ah ! Messieurs, quelles bonnes heures passées à remettre tout en ordre dans la boutique et à arranger l'étalage ! J'ai bien vu, alors, que mon oncle Bénard était naturellement gai. Il riait de mes enfantillages, et je lui en disais de toute sorte. Je me rattrapais avec lui. Il y a si longtemps qu'on ne me permet plus d'être ce que je suis : un peu folle et très-rieuse ! Le travail que nous avions entrepris avançait d'autant plus que personne ne nous troublait dans nos allées et venues. Pierre Bourdier ne nous gênait guère, car il dormait, et même d'un sommeil si profond qu'il n'entendit pas frapper, tout près de lui, à la petite porte de l'arrière-boutique.

" — Je sais qui c'est, me dit mon oncle, voyant que je m'inquiétais d'une visite qui nous venait à cette heure indue. Je vais le recevoir ; ce ne sera pas long, ajouta-t-il du ton d'un homme qui a pris une résolution dont il ne veut pas démordre.

" Il posa sur le comptoir ce qu'il avait dans les mains, répéta encore une fois la phrase de la lettre que vous savez, m'embrassa de nouveau, et alla, comme il l'avait dit, recevoir, ou plutôt congédier, le visiteur.

" Je guettais, j'écoutais ; je le vis entr'ouvrir la porte, je l'entendis répondre à voix basse : " Non, mille fois non ! j'y renonce. " Et, en même temps, il ferma la porte au nez du grossier personnage, qui envoya du dehors un effroyable juron à l'adresse de mon oncle. "

" — C'était votre homme, dit, s'adressant au lingier de la cour, celui des assistants

qui appartenait à M. le lieutenant criminel. Donc, ajouta-t-il, sa déclaration était exacte ; mais Bénard ne l'avait pas moins retenu avec sa voiture pour emporter notamment les marchandises hors Paris : ainsi il y a eu commencement d'exécution quant au vol.

(A suivre.)



Quand tu traverses une rue après la pluie, tu marches avec précaution, sur la pointe des pieds, en cherchant les pierres blanches : mais si, par imprudence, tu fais un faux pas qui souille de boue ta chaussure, alors tu te décourages et ne prends pas soin de te garantir des taches. Jeune homme, préserve bien ton âme de la première éclaboussure.

— Chacun a devant les yeux un but qu'il poursuit jusqu'à la mort : mais pour plusieurs, ce but est une plume qu'ils chassent devant eux dans l'air.

Celui qui ne se contente pas de son bien-être et veut paraître, ne tarde pas à disparaître.

— Les Egyptiens pouvaient emprunter de fortes sommes en déposant le cadavre de leur père entre les mains du créancier ; et ils se couvraient d'infamie s'ils ne retiraient pas après un certain temps ce gage vénéré. Dans le moyen-âge, on a mis sa moustache en dépôt, et l'on a obtenu de l'or sur cette simple garantie. Aujourd'hui, il suffit de donner sa signature, c'est-à-dire de tracer quelques signes bizarres, et l'on est aussi engagé que l'étaient autrefois l'Égyptien et l'homme du moyen-âge. On peut mesurer par ces faits le pas immense qu'a accompli la confiance parmi les hommes, puisque une simple signature, si chétive en comparaison d'un gage religieux tel que le cadavre d'un père, lie invinciblement d'un bout du monde à l'autre un homme à un autre.

ECHOS

— L'Union St-Joseph à St-Hyacinthe assistait, en corps, à la procession de la Fête-Dieu, jeudi et dimanche les 24 et 28 courant. A la dernière sortie cependant, nous avons remarqué quelques abstentions. Il semble plus commode à quelques confrères, en certaines occasions, de se placer *au frais* pour mieux contempler ceux des leurs sous le *harnais*. Nous espérons qu'à l'avenir, comme cela a toujours été pratiqué jusqu'ici, cette fantaisie sera cotée à 25 centins.

Tous les sociétaires ayant le même intérêt à grossir l'importance, sous tous les rapports, de l'association à laquelle ils appartiennent, il y a obligation pour chacun, soit de se *sacrifier* soit de *sacrifier* quelque chose qui soit l'équivalent du sacrifice accepté par les premiers.

Il est une chose qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est celle-ci : Bien que les membres présents à une démonstration publique, comme dans les autres circonstances requérant la présence des intéressés, les associés présents aient qualité pour agir comme représentants et au nom de tous, il n'en faut pas conclure que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. De plus, on peut aussi invoquer la question de justice ; pour ne blesser aucune susceptibilité, disons qu'il n'est pas raisonnable de toujours se *laver les mains* et de laisser à une majorité quelconque la responsabilité en tout. Dans le cas présent, il faudrait inventer un mot assez doux, mais en même temps, assez expressif pour qualifier comme elle le mérite l'indifférence des paresseux.

N'oublions pas que la Fête-Dieu est la meilleure occasion, sinon la seule chaque année, d'affirmer publiquement notre foi comme corporation. Et, dans des circonstances aussi solennelles, le fardeau incombe à chacun également de répondre par soi-même.

— Les secrétaires-trésoriers ne devront pas oublier de faire rapport dès lundi le 8 courant. Voici le résumé des règlements adoptés depuis quelques mois sur cette matière importante.

Les assemblées, dans chaque succursale, ont lieu, le premier dimanche du mois. Le trésorier y soumet le rapport financier qui doit être approuvé, mis sous enveloppe et scellé séance tenante pour être expédié dès le lendemain matin.

Chaque succursale est responsable des rapports faits par ses officiers : aux membres d'approuver à bon escient !

Dans les cas d'*infidélité*, *irrégularité*, *négligence*,

— Deux élèves du Séminaire de théologie générale de l'Eglise Episcopaliennne à New-York ont abjuré le protestantisme. Ce sont MM. John B. Werner, de Allentown, Pa. et R. M. Ludlow, de St-Louis. Il est probable qu'ils se feront prêtres dans l'ordre des Paulistes.

gence, erreur, etc., de la part de ses officiers comme dans ceux de mauvaise administration, favoritisme, mauvaise application des règlements, abus de pouvoir etc., le dommage qui en résulte pour la Société sera chargé à la succursale et chaque membre sera tenu responsable jusqu'à concurrence de sa quote part. Il n'est pas absolument nécessaire aux trésoriers de faire rapport sur la formule à eux fournie. L'on peut fort bien, sur une feuille quelconque, suivre la méthode suivante :

Maï ier. Total en mains (dépôt compris)...

Recette du mois.....

Total.....

Payé à [indiquer à qui
pourquoi, depuis et jusqu'à quel jour payé]
Envoyé à St-Hyacinthe.....

Balance ce jour.....

Toutefois, il faut toujours annexer à ce rapport le détail de la recette, sur la feuille de Collection, indiquer les arrérages et les montants en dépôt. Comme on le voit, la chose est très facile et demande peu de travail. Si la ou les formules sont considérées trop difficiles, encore une fois, qu'on en fabrique soi-même pourvu qu'on donne un état exact et complet. Il ne faut pas oublier non plus d'annexer à ce rapport toutes les pièces sur lesquelles la succursale a délibéré.

—L'on fait bien les choses à Laprésentation. Les membres de cette succursale ont assisté en corps à la procession de jeudi, avec insignes et bande de musique. C'est un mouvement qui est certainement de nature à faire ouvrir les yeux de ceux qui ne connaissent encore rien de l'association.

La Bannière, achetée par St-Hugues a été détruite pendant l'incendie qui a ruiné l'établissement de M. Beullac : c'est vraiment jouer de malheur que d'en avoir été privé pour une circonstance aussi solennelle.

—On nous demande qui fournit la papeterie à l'usage d'une succursale. A l'avenir, le comité de Régie s'en chargera. C'est au Secrétaire-trésorier qu'il faudra s'adresser pour en obtenir provision. Il y a eu abus quelque part : par ce moyen, nous éviterons les abus. D'ailleurs, il est plus raisonnable sous tous les rapports de centraliser les déboursés à faire pour l'administration. L'on arrivera ainsi à l'uniformité dans la qualité des effets achetés et aussi dans leur prix de revient,

—Les insignes ont été très recherchés pendant les quelques jours qui ont précédé la Fête-Dieu. Il aurait fallu en demander plus tôt afin de nous mettre en mesure de fournir à toutes les demandes. Nous regrettons que cet incident ait empêché quelques-unes de nos succursales de sortir en corps ; mais il n'y a de la faute de personne.

—Une audacieuse tentative a été faite, pendant la nuit du 29 au 30 mai dernier, entre 1 et 2 heures du matin pour ouvrir le coffre de sûreté chez MM. Paquette et Godbout de cette ville. Les bandits, trahis par l'explosion trop bruyante de leur mine, ont déchargé leurs revolvers sur les constables Maillet et Boyer. L'impuissance de ces derniers tenus entre deux feux par les bandits et mal armés, a sauvé la vie avec la liberté aux coquins. Le lendemain matin, le constable Boyer réussissait à appréhender celui-là même qui a fait feu sur lui. M. A. Maillet, l'un des braves qui a servi de cible en cette circonstance, est membre de notre Société.

Notre Président général, comptable chez MM. Paquette et Godbout, a *présidé* une partie de la scène rapportée ci-haut, en costume approprié... à l'heure matinale ; inutile de dire, (si pareille imprudence est de nature à compromettre les intérêts de l'association vis-à-vis les individus) que notre Premier officier a *exposé* en cette occurrence, et pour la première fois, des intérêts qui lui sont chers autant qu'à nous-même.

—Le dernier rapport officiel du département de l'agriculture à Washington indique que le prix de tous les produits agricoles a augmenté énormément depuis un an.

—Le total de nos exportations de la présente année fiscale est de \$77,454,314, contre \$77,209,215 pour la même période de l'année précédente.

—D'après des statistiques publiées en France, la consommation du sel par tête en Angleterre dépasse celle de tous les autres pays. Tandis qu'en France cette consommation par tête est de 30 livres, en Italie de 20, en Russie de 18, en Autriche de 16, en Prusse de 14, en Espagne de 12, en Suisse de 8, l'Anglais en consomme 40 livres. La *Hospital Gazette*, pense que c'est là l'explication de la soif britannique. S'il en est ainsi, le remède à la question de la boisson deviendra facile.

—Le gouvernement brésilien vient de décider que tous les droits de douane seront, à l'avenir, payables en or,

—Pendant le mois d'avril, les dépôts aux banques d'épargnes du gouvernement ont été de \$251,348 et les sommes retirées se sont élevées à \$431,766.

—M. Julien Brunet, autrefois de St-Zotique (Soulanges) vient d'être tué à St-Paul Minnesota, en accouplant deux chars. Il a survécu six heures à l'accident et un prêtre a pu lui administrer les derniers sacrements.

—Les mineurs belges ont résolu de se remettre au travail, la chambre des députés ayant voté la révision de la Constitution ; ce qui amènera probablement le suffrage universel.

—La ville d'Orléans (France) a célébré le 7 mai dernier, le 462ème anniversaire de sa délivrance par Jeanne d'Arc. Des fêtes très brillantes ont été organisées à cette occasion, et la présence du Président de la république ajoutait encore à l'éclat.

Variétés

Entre médecin et client :

Le malade—Je n'ai pas peur de mourir, docteur, mais ce que je redoute, c'est d'être enterré vivant.

Le médecin—Soyez tranquille, mon cher, du moment que je suis là on ne vous portera pas vivant en terre.

—On racontait devant une dame que madame X....., méritait vraiment la croix pour sa merveilleuse patience à supporter depuis vingt-cinq ans un mari insupportable.

La croix aux femmes, s'écrie cette dame, on ne la leur donne... qu'à porter !

—On parlait dans un salon de la résurrection de Lazare : " Ce n'est pas dans notre siècle, dit quelqu'un, qu'on verrait les morts se relever de leur tombeau. " Ah ! non, par exemple, réplique le docteur C..., la médecine a fait trop de progrès !... "

—Un prédicateur anglais, monté sur une vieille futaille d'eau-de-vie, haranguait de son mieux l'auditoire. Au moment où, appuyant très fort sur l'orthodoxie de la croyance anglicane, il disait ces mots : " Me voilà, mes chers frères, sur la base fondamentale de notre foi, " le tonneau se défonça et le ministre disparut.

—On parle de l'intelligence des animaux. Comment, vous osez dire qu'il y a des chiens qui ont plus d'intelligence que leurs maîtres !... Certainement, c'est rare mais j'en ai un !

—Les pêcheurs à la ligne.

Il est onze heures.

Un bon bourgeois est assis les jambes pendantes sur le rebord d'un bateau de charbon amarré le long de la berge de la Seine ; il pêche à la ligne.

Passé un monsieur :

Eh bien, ça va-t-il, prenez-vous quelque chose ?

Le pêcheur se retourne à demi, puis avec la plus douce résignation :

Non, je ne prends jamais rien avant déjeuner.

—Un commerçant enrichi invite le docteur X... à venir dans sa propriété.

Le docteur arrive, et X... qui, s'il a gagné de l'argent, n'a pu acheter d'esprit, le présente à ses invités en disant : " M. X..., vétérinaire. "

C'est depuis que je vous ai soigné que vous m'appelez ainsi, riposte en riant le docteur.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts.

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place. C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ:—

Bureaux a Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achète une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement
d'hommes défient toute compétition.

C. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulée, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries

—Tels que:—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de
marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

LEON PALARDY

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

OSCAR L'AMOUREUX

MAISON

de Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poscur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage,
de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SANT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune."

Montres Américaines et Suisses, en or et en argent, horloges,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et
acier Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Cœur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Mogasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

134 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité:—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucrerie, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBroere, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.